



**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,**

**Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,**

**Comté Roberval,**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 828, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, ce 17<sup>e</sup> jour de décembre 2019, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M<sup>mes</sup> Chantale Arnold, Marie-Eve Lebel, Véronique Ménard, Suzanne Ouellet, Louise Perron, Suzanne Tremblay et M. Jean-Patrice Tremblay, tous commissaires; M<sup>mes</sup> Marie-Eve Castonguay, Mireille Tremblay et M. Marc Tremblay, commissaires-parents, sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Gagné, présidente, assistée de M. Sylvain Ouellet, directeur général, et de M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale.

**ABSENCES :**

M<sup>mes</sup> Blanche-Yvonne Potvin et Carole Dufour, commissaires.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire.

**1. Mot de bienvenue**

M<sup>me</sup> Brigitte Gagné souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

M<sup>me</sup> Brigitte Gagné vérifie qu'il y a quorum.

CC-8519-12-19

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

**ADOPTÉ**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CC-8520-12-19

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- Mouvements de personnel 2019-2020 – Plan d'effectifs du personnel de soutien;
- Engagement – Secrétaire d'école à l'école Benoît-Duhamel;
- Engagement – Secrétaire aux écoles Benoît-Duhamel et de la Rivière;
- Dénonciation du projet de loi n° 37 – Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;
- Demande de la Municipalité de Sainte-Hedwidge – Maintien de la classe de maternelle à l'école de la Rivière.

ADOPTÉ

**4. Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2019**

CC-8521-12-19

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Castonguay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 19 novembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**5. Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

**6. Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

**7. Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

**8. Ressources éducatives jeunes**

Aucun sujet n'a été discuté.

**9. Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle**

Aucun sujet n'a été discuté.

**10. Ressources humaines****10.1 Mouvements de personnel 2019-2020 – Plan d’effectifs du personnel de soutien**

ATTENDU la résolution CC-8333-04-19 adoptant le Plan d’effectifs 2019-2020 du personnel de soutien (autre que l’adaptation scolaire et les services de garde) et la résolution CC-8360-05-19 qui amende celle-ci;

ATTENDU l’ouverture de postes vacants;

ATTENDU l’application de la convention collective;

ATTENDU le respect de la liste de priorité d’embauche;

En conséquence,

CC-8522-12-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Véronique Ménard et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l’engagement des personnes ci-après désignées, et ce, suite aux mouvements de personnel :

Nom	Classe d’emplois	Nombre d’heures	Début	Lieu d’affectation
Nathalie Paquet	Secrétaire d’école	35	2 décembre 2019	École Monseigneur Bluteau
Carolanne Boudreau	Secrétaire d’école	35	2 décembre 2019	Écoles Saint-Lucien, Jean XII et Sainte-Marie
Annie Bouchard	Secrétaire d’école	30	2 décembre 2019	École Maria-Goretti
Mireille Grenier	Secrétaire d’école	30	2 décembre 2019	École Notre-Dame-de-Lourdes
Nadia Bureau	Cuisinière, classe II	38,75	2 décembre 2019	Cité étudiante

A D O P T É

**10.2 Engagement – Secrétaire d’école à l’école Benoît-Duhamel**

ATTENDU l’ouverture d’un poste de secrétaire d’école, poste régulier à temps plein, de 35 heures par semaine à l’école Benoît-Duhamel de Roberval;

ATTENDU l’application de la convention collective;

ATTENDU le respect de la liste de priorité d’embauche;

En conséquence,

CC-8523-12-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l’engagement de la personne ci-après désignée :

M<sup>me</sup> Marilyn Girard, au poste de secrétaire d'école, poste régulier à temps plein, de 35 heures par semaine, à l'école Benoît-Duhamel de Roberval, dont la date d'entrée en fonction était le 2 décembre 2019.

A D O P T É

### **10.3 Engagement – Secrétaire aux écoles Benoît-Duhamel et de la Rivière**

ATTENDU l'ouverture d'un poste de secrétaire, poste régulier à temps partiel, de 24,5 heures par semaine, aux écoles Benoît-Duhamel et de la Rivière du secteur de Roberval;

ATTENDU l'application de la convention collective;

ATTENDU le respect de la liste de priorité d'embauche;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M<sup>me</sup> Suzanne Meunier, au poste de secrétaire, poste régulier à temps partiel, de 24,5 heures par semaine, aux écoles Benoît-Duhamel et de la Rivière du secteur de Roberval, dont la date d'entrée en fonction était le 2 décembre 2019.

A D O P T É

## **11. Ressources financières**

### **11.1 Tarification du kilométrage pour les frais de déplacement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020**

Le tableau incluant les taux de déplacement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020 est présenté à titre informatif.

## **12. Ressources matérielles**

### **12.1 Vente d'une partie de terrain de l'école Sacré-Cœur de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que le CPE Croque la Vie a fait une demande officielle de 21 places subventionnées pour l'ouverture d'une mini-installation (construction d'une bâtisse CPE avec divers aménagements);

ATTENDU que le CPE Croque la Vie a besoin d'une résolution de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets acceptant de vendre une parcelle de terrain pouvant servir à la construction d'une installation;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne peut accepter de vendre cette parcelle de terrain pour les raisons suivantes :

- Un potentiel projet d'aménagement de cour d'école sur une partie des espaces convoités;
- Le maintien des espaces verts fortement priorisé par le MEES dans les nouveaux projets d'aménagement et de réfection des cours d'école;
- La densité de la circulation sur la 11<sup>e</sup> avenue, utilisée comme principal accès au centre hospitalier, ainsi que pour la circulation du transport scolaire;
- Voies de circulation piétonnière des élèves moins sécuritaires si ajout d'un immeuble avec stationnement en face de l'école;
- Circulation automobile augmentée considérablement pour accéder au CPE dans une zone écolière déjà achalandée aux mêmes heures;
- Besoin d'ajout de stationnements pour les employés de la Commission scolaire en lien avec l'ajout constant de ressources;
- Possibilité de terrains disponibles à proximité.

En conséquence,

CC-8525-12-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne procède pas à la vente d'une partie de terrain de l'école Sacré-Cœur située au 163, 11<sup>e</sup> avenue à Dolbeau-Mistassini, tel que décrit au croquis montrant sommairement la situation des lieux.

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets propose un autre terrain au CPE Croque la Vie, situé sur le boulevard du Sacré-Cœur à Dolbeau-Mistassini, entre l'édifice Chanoine-Simard et le Centre universitaire de santé et services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Hôpital de Dolbeau-Mistassini, dont le montant sera fixé en fonction de l'évaluation marchande, plus les taxes applicables, s'il y a lieu, à condition que le projet soit présenté de façon plus détaillée afin de déterminer si la vente est possible.

A D O P T É

**13. Transport scolaire**

Aucun sujet n'a été discuté.

**14. Ressources informatiques**

Aucun sujet n'a été discuté.

**15. Direction générale, Secrétariat général et Présidence**

**15.1 Adoption du rapport annuel 2018-2019**

ATTENDU les articles 220 et 220.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3) relatifs au rapport annuel;

ATTENDU la publication d'un avis public en date du 27 novembre 2019;

En conséquence,

CC-8526-12-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le rapport annuel 2018-2019 soit accepté tel que présenté;

QU'une copie soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

A D O P T É

**15.2 PROJET – Nouvelle procédure « Procédure relative à la dénomination d'un établissement »**

ATTENDU qu'en vertu des articles 39 et 211 de la Loi sur l'instruction publique, le nom d'un établissement fait partie de son acte d'établissement, lequel est délivré par la commission scolaire;

ATTENDU l'importance d'établir la démarche à suivre et les principes qui guident les établissements et la commission scolaire dans la décision pour trouver un nom à un nouvel établissement ou pour changer le nom d'un établissement existant;

ATTENDU la consultation faite au comité consultatif de gestion le 10 décembre 2019;

ATTENDU la présentation au comité plénier le 10 décembre 2019;

En conséquence,

CC-8527-12-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Suzanne Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de nouvelle procédure « Procédure relative à la dénomination d'un établissement ».

A D O P T É

**15.3 Modification à la Politique relative au prêt et à la location de locaux**

ATTENDU la Politique relative au prêt et à la location de locaux actuellement en vigueur à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que depuis juillet 2019, Entandem est une coentreprise de RÉ:SONNE et SOCAN créée afin de simplifier le processus pour obtenir la licence afin de jouer la musique de manière légale et éthique;

ATTENDU que la Commission scolaire doit maintenant payer non seulement les frais de musique SOCAN (droit d'exécution des auteurs, compositeurs et éditeurs musicaux), mais aussi les frais de musique RÉ : SONNE (droit d'exécution des artistes interprètes et des maisons de disques);

ATTENDU la mise à jour de la Politique afin qu'elle contienne les informations concernant Entandem;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion lors de sa rencontre du 10 décembre 2019;

En conséquence,

CC-8528-12-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Véronique Ménard et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique relative au prêt et à la location de locaux telle que présentée.

A D O P T É

**15.4 Demande de contribution financière – Campagne de contribution volontaire pour le démarrage de la Coopérative de mon journal**

ATTENDU la demande adressée à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets par M. Julien Renaud, journaliste-chroniqueur au journal Le Quotidien, en date du 10 novembre 2019, concernant la campagne de contribution volontaire pour le démarrage de la Coopérative de mon journal;

ATTENDU la faillite du Groupe Capitales Médias qui publie six des dix quotidiens papier au Québec;

ATTENDU la proposition d'un modèle de relance comportant une coopérative de solidarité par journal;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets doit prioriser les demandes qui se rapportent à des activités en lien avec les élèves qui fréquentent ses établissements, comme il est prévu dans sa politique de contribution financière;

ATTENDU l'application de la politique et de la directive de la Commission scolaire en regard des demandes d'aide financière;

ATTENDU que le journal Le Quotidien est une entreprise privée;

ATTENDU la mission de la Commission scolaire;

En conséquence,

CC-8529-12-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne donne pas suite à la Campagne de contribution volontaire pour le démarrage de la Coopérative de mon journal, ladite demande ne s'inscrivant pas dans les orientations de la Commission scolaire.

A D O P T É

**15.5 Modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023**

ATTENDU la résolution CC-8512-11-19 du 19 novembre 2019 qui adoptait le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des municipalités et des MRC du territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets selon l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les commentaires reçus des municipalités :

*Aucun commentaire n'a été reçu.*

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents selon le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU le commentaire suivant reçu du comité de parents :

*« QUE le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 soit adopté tel que présenté. »*

ATTENDU des changements qui modifient le Plan triennal au niveau de certaines écoles du secteur de Normandin;

ATTENDU la nouvelle consultation qui devra être effectuée auprès des municipalités concernées et du comité de parents;

En conséquence,

CC-8530-12-19

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 soit transmis au comité de parents et aux municipalités pour consultation.

A D O P T É

**15.6 Dénonciation du projet de loi n° 37 – Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec**

ATTENDU que le 18 septembre dernier, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, a présenté le projet de loi n° 37–Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;

ATTENDU que ce projet de loi vise, entre autres, à créer le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) dont le mandat sera de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU que les organismes visés par ce projet de loi devront obligatoirement et exclusivement recourir aux services de ce centre et que le gouvernement pourra à cet effet fixer des cibles et déterminer par arrêté ministériel les biens et les services qui feront l'objet d'achats regroupés;

ATTENDU que jusqu'à maintenant, les achats regroupés en forte progression dans le domaine de l'éducation se sont réalisés sans aucune intervention de l'État, ni obligation ni législation particulière, dans un marché libre de toute contrainte;



ATTENDU que lors des consultations particulières sur ce projet de loi, plusieurs associations patronales, dont le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et la Fédération des Chambres de commerce (FCCQ), ont émis de nombreuses réserves concernant l'efficacité d'une entité comme le Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU que tous les organismes qui ont déposé des mémoires en commission parlementaire ont dénoncé unanimement les impacts négatifs de ce projet loi sur l'économie locale et régionale;

ATTENDU que la concentration des achats entre les mains de quelques fournisseurs n'aura d'autres effets que de créer ou de renforcer des monopoles ou des oligopoles et que de nombreux fournisseurs qui contribuent actuellement à la création d'emplois, notamment en région, risquent de disparaître;

ATTENDU que la volonté de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est de maintenir l'implication de ses écoles dans son milieu et de contribuer ainsi au développement de l'économie et des entreprises;

En conséquence,

CC-8531-12-19

il est PROPOSÉ par M. Marc Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets dénonce le projet de loi n° 37 – Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;

QU'une lettre soit acheminée aux chambres de commerce, aux municipalités de son territoire, à Nutrinor ainsi qu'aux autres commissions scolaires pour les sensibiliser à l'impact négatif du projet de loi n° 37 sur l'économie locale et régionale.

A D O P T É

**15.7 Demande de la Municipalité de Sainte-Hedwidge – Maintien de la classe de maternelle à l'école de la Rivière**

ATTENDU la demande de la Municipalité de Sainte-Hedwidge à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en date du 6 novembre 2019 afin qu'une classe de maternelle complète soit maintenue à l'école de la Rivière pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU la baisse anticipée du nombre d'élèves de maternelle qui fréquenteront l'école de la Rivière de Sainte-Hedwidge lors de la rentrée scolaire 2020-2021;

ATTENDU la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la Commission scolaire et la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés par une école;

ATTENDU la possibilité d'ouvrir une maternelle 4-5 ans compte tenu des règles décrétées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à condition de respecter les critères édictés;

ATTENDU la demande de la Municipalité de Sainte-Hedwidge voulant que la Commission scolaire évalue la possibilité de procéder au transfert d'élèves de maternelle de la Ville de Roberval vers celle-ci, afin de conserver une classe de maternelle complète à l'école de la Rivière

pour l'année scolaire 2020-2021, en tenant compte du financement qu'elle reçoit du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

En conséquence,

CC-8532-12-19

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets effectue les inscriptions simultanément pour les maternelles 4 et 5 ans lors du processus d'inscription en janvier 2020 afin de respecter le nombre d'inscriptions requis à la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la Commission scolaire et à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés par une école.

A D O P T É

**16. Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général pour la période du 20 novembre au 17 décembre 2019 est présenté à titre informatif.

**17. Rapport d'activités de la présidente**

Le rapport d'activités de la présidente pour le mois de novembre 2019 est présenté à titre informatif. La présidente fait part des activités à venir.

**18. Rapport des commissaires-parents**

M. Marc Tremblay fait la lecture d'une résolution du comité de parent concernant une demande au premier ministre du Québec et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de tenir une vaste consultation sur l'éducation publique et de retarder l'adoption du projet de loi n° 40 – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

**19. Rapport des comités officiels**

Il n'y a rien à signaler.

**20. Plan d'engagement vers la réussite**

M. Sylvain Ouellet, directeur général, a déposé les résultats du PEVR 2018-2019 au comité plénier de décembre et ceux-ci sont également intégrés au rapport annuel.

**21. Revue de presse**

Il n'y a rien à signaler.

**22. Affaires nouvelles**

Il n'y a rien à signaler.

**23. Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de questions.

**24. Prochaine réunion**

La prochaine réunion régulière aura lieu le 21 janvier 2020, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Saint-Félicien.

**25. Levée de la séance**

CC-8533-12-19

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉ

La présidente,

La secrétaire générale,

\_\_\_\_\_  
Brigitte Gagné

\_\_\_\_\_  
Annie Tremblay, avocate